

Méthodologie pour l'élaboration d'un Projet culturel de Territoire

-

Septembre 2017

Sommaire

Introduction : Objet de ce temps d'échange

- 1. le Projet culturel de territoire, un outil central pour 2 politiques départementales complémentaires**
- 2. qu'est-ce qu'un projet culturel de territoire ?**
- 3. une réflexion à construire sur des champs culturels diversifiés**
- 4. quelques éléments de méthode pour élaborer un projet culturel de territoire**
- 5. vos contacts au Conseil départemental**

Introduction : objet de ce temps d'échange

- La politique culturelle du Département adoptée à l'occasion du Budget 2017 est constituée par différents dispositifs sectoriels structurants : plan livre et lecture, missions des Archives départementales, schéma départemental de développement des enseignements artistiques, PAC Collégiens 80, appels à projets, ...
- Axe central permettant de leur donner une cohérence et une complémentarité : **le projet culturel de territoire (PCT)**
- Le PCT est également un **outil central** pour le volet culturel de la politique territoriale
- Le PCT est aussi une occasion pour chaque territoire de s'engager dans une **démarche prospective qui va contribuer au développement global** du territoire

Objectif de ce temps d'échange :

échanger et vous accompagner sur la méthodologie d'élaboration du PCT de votre territoire.

1. Le PCT, un outil central pour 2 politiques départementales complémentaires

Le « Projet culturel de territoire » est un outil sur lequel s'appuient, dans leurs politiques respectives, la Direction de la culture et des patrimoines et la Direction de l'appui aux territoires.

1.1 la politique de soutien aux projets culturels de territoire (fonctionnement)

→ les objectifs : structuration et harmonisation des compétences culturelles des intercommunalités, engagement des territoires dans les priorités culturelles du CD, appropriation de l'offre et des pratiques culturelles par les habitants.

→ Bénéficiaires :

- EPCI,
- groupements d'EPCI positionnés sur des missions d'ingénierie culturelle, de coordination et d'animation de réseaux culturels,
- certaines communes portant un Projet culturel de territoire dans le cadre d'un partage de compétences entre échelon communal et intercommunal, si et seulement si l'une des priorités culturelles du CD (lecture publique, ens. Artistiques ou archives) relève de l'intercommunalité (aide possible jusqu'au 31 décembre 2019).

1. Le PCT, un outil central pour 2 politiques départementales complémentaires (suite)

1.1 la politique de soutien aux projets culturels de territoire (fonctionnement)- suite

- le territoire doit élaborer un projet culturel de territoire selon les éléments de méthodologie et les attentes particulières du CD présentés à la suite du diaporama. Il doit également employer un coordonnateur culturel, ou s'engager à en recruter un et mettre en place un « conseil culturel de territoire », instance de concertation et de suivi du Projet culturel de territoire.
- l'accompagnement du CD se traduit par un « contrat culturel de territoire ».

1. Le PCT, un outil central pour 2 politiques départementales complémentaires

1.2 La politique territoriale (investissement)

- contractualisation 2017 – 2020 avec les EPCI
- dotation structurée en 2 parts (part fixe + bonifications) : mobilisable si le territoire s'engage dans le ou les domaines suivants : Culture, insertion/RSA, CIAS, Services à domicile
- la bonification culturelle : si élaboration d'un projet culturel de territoire par l'EPCI selon les éléments de méthode et les attentes particulières du CD indiqués dans la suite du diaporama.
- parmi les opérations financées : archives communales ou intercommunales, bibliothèques-médiathèques, lieux d'enseignement, de pratique et de diffusion artistique...

2. qu'est-ce qu'un projet culturel de territoire ?

2.1 – Définition

- c'est l'organisation de la mise en relation entre un territoire, ses partenaires institutionnels, une offre culturelle, et des publics
- il implique la recherche d'une finalité et la définition des moyens et processus pour y parvenir
- il dépend du contexte local (historique, économique, social, environnemental, etc.) et des volontés politiques
- il doit s'inscrire en cohérence avec le projet global du territoire et en interaction avec les autres politiques publiques et projets menés sur le territoire
- il doit impliquer les partenaires du territoire
- il doit mobiliser des compétences

2. qu'est-ce qu'un projet culturel de territoire ?

2.2 Attentes particulières du Département

Le projet culturel de territoire devra par ailleurs :

→ prendre en compte les grandes orientations culturelles sectorielles du Département (schéma des enseignements artistiques, plan livre et lecture, etc.) et des autres partenaires institutionnels (DRAC, Région, ...)

→ investir au moins **un champ culturel prioritaire pour le Département** parmi : livre et lecture publique, enseignements artistiques, archives

→ prendre en compte l'enjeu de la **structuration et de la professionnalisation** de l'offre culturelle existante sur le territoire

→ **être partagé et validé** par les élus du territoire concerné.

Rappel : attentes particulières supplémentaires pour un soutien au titre de la politique culturelle : emploi ou recrutement d'un coordonnateur culturel, mise en place d'un conseil culturel de territoire. Si projet porté par une commune dans le cadre d'1 partage de cptces avec l'interco, l'1 des priorités culturelles du CD doit relever de l'interco. Dès 2020, tout projet porté par l'échelon communal ne sera plus accompagné.

3. Une réflexion à construire sur des champs culturels diversifiés

- présence artistique
- éducation artistique et culturelle
- enseignements artistiques / pratiques amateurs
- lien culture / social
- médiation culturelle en direction des publics
- développement des réseaux de lecture publique
- développement de la mission « archives »
- valorisation des ressources patrimoniales
- ...

4. Quelques éléments de méthode

4.1 le diagnostic préalable

4.2 le choix des orientations culturelles

4.3 le suivi et l'évaluation

4.4 l'appui des services du Département

4.5 le calendrier de dépôt des projets

4. Quelques éléments de méthode

4.1 le diagnostic préalable : identifier les enjeux

Il s'agit de dresser un état des lieux culturel actualisé du territoire pour pouvoir mettre en évidence les forces, faiblesses, opportunités du territoire en matière culturelle. Le projet culturel de territoire devra s'appuyer sur ce diagnostic et son analyse.

Pour sa réalisation, il est nécessaire de :

- s'appuyer sur le périmètre intercommunal (à l'exception des groupements d'EPCI dans le cadre du soutien en fonctionnement au titre de la politique culturelle)
- mobiliser les informations nécessaires à l'analyse : caractéristiques du territoire (démographiques, socio-économiques, historiques, etc), offre culturelle (structuration, rayonnement, complémentarités, fréquentation)
- partager le diagnostic avec les partenaires (acteurs culturels du territoire, institutions culturelles de la région, etc).

4. Quelques éléments de méthode

4.2 le choix des orientations culturelles

Les constatations et préconisations issues du diagnostic culturel doivent permettre d'identifier des **orientations prioritaires** qui structureront le projet culturel de territoire, **en interaction avec les autres politiques publiques** menées par le territoire (tourisme, jeunesse, social, économie, etc).

Exemples d'orientations prioritaires :

→ Améliorer l'attractivité du territoire à travers le développement de l'offre culturelle

NB : l'enjeu de l'attractivité du territoire a l'avantage de permettre des synergies entre culture et autres politiques publiques, par exemple entre culture et tourisme : Parc naturel régional, label « Pays d'Art et d'Histoire »...

→ Proposer une offre culturelle de qualité et accessible à l'ensemble de la population

4. Quelques éléments de méthode

4.2 le choix des orientations culturelles

Ces orientations seront ensuite déclinées en 2 types d'**objectifs opérationnels**

→ des **objectifs transversaux** aux différents champs culturels :

- structurer l'offre culturelle
- renforcer l'accessibilité à l'offre culturelle
- développer le rayonnement de l'offre culturelle
- ...

→ des **objectifs définis par champ sectoriel** :

- structurer le réseau de bibliothèques médiathèques
- structurer le réseau d'établissements d'enseignement artistique
- développer la diffusion du spectacle vivant sur l'ensemble du territoire
- ...

4. Quelques éléments de méthode

4.2 le choix des orientations culturelles

Ces objectifs opérationnels pourront se décliner en un **programme d'actions pluriannuel** :

Exemples d'actions :

- élaboration d' une charte de fonctionnement du réseau de bibliothèques
- élaboration d' un projet d'établissement pour l'école de musique
- mise en place d'un projet archivistique en direction des services communautaires et des communes membres
- candidature au label pays d'art et d'histoire
- mise en place d'une démarche de classement par l'État de l'école de musique
- mise en place une tarification accessible pour l'ensemble de la population
- lancement d'une réflexion autour de la mise en place d'un projet participatif impliquant la population
- construction d'un lieu dédié à la gestion et à la conservation des archives

4. Quelques éléments de méthode

4.2 le choix des orientations culturelles

Exemple récapitulatif 1 :

→ **orientation prioritaire 1** : Développer la qualité de l'offre culturelle proposée à la population

→ **objectif opérationnel transversal 1.1** : Structurer les services culturels à la population

→ **action 1.1.1** Professionnaliser les équipes à travers la formation continue / **action 1.1.2** mettre en place une charte de fonctionnement du réseau de bibliothèques / **action 1.1.3** élaborer un projet d'établissement pour l'école de musique / etc. / **action 1.1.4** création d'un poste d'archiviste visant à accompagner les services communautaires et les communes membres dans la gestion de leurs archives

4. Quelques éléments de méthode

4.2 le choix des orientations culturelles

Exemple récapitulatif 2 :

→ **orientation prioritaire 2** : Faire rayonner la culture sur l'ensemble du territoire

→ **objectif opérationnel transversal 2.1** : Développer l'offre culturelle de proximité

→ **action 2.1.1** mise en place d' une saison décentralisée de spectacle vivant / **action 2.1.2** mise en place une tarification intercommunale unique pour le réseau d'établissements d'enseignement artistique / **action 2.1.3** élargissement d' un dispositif d'éducation artistique à un bassin de vie non touché jusqu'à présent / **action 2.1.4** construction d'un équipement d'enseignement artistique et de diffusion de spectacles

4. Quelques éléments de méthode

4.2 le choix des orientations culturelles

Exemple récapitulatif 3 :

→ **orientation prioritaire 3** : harmoniser et structurer l'offre culturelle dans le cadre de la fusion intervenue au 1^{er} janvier 2017

→ **objectif sectoriel opérationnel 3.1** : structurer le réseau de bibliothèques médiathèques

→ **action 3.1.1** : recrutement d'un coordonnateur du réseau de BM / **action 3.1.2** élaboration et mise en place d'une charte de fonctionnement du réseau / **action 3.1.3** développer de nouveaux services au sein du réseau / **action 3.1.4** construction d'une bibliothèque médiathèque permettant d'équilibrer l'offre culturelle sur le nouveau périmètre intercommunal

4. Quelques éléments de méthode

4.3 le suivi et l'évaluation

L'évaluation est un **outil d'aide à la décision** permettant de réorienter le projet si nécessaire.

Le Projet culturel de Territoire doit prévoir en amont :

- un phasage pluriannuel pour sa mise en œuvre
- les modalités de son suivi et de son évaluation (définition d'indicateurs de suivi et d'évaluation du Projet).

Il est nécessaire qu'elle s'appuie sur une dimension de **concertation**.

A ce titre, le Département préconise la mise en place de « **conseils culturels de territoire** » réunissant au moins une fois par an élus, acteurs culturels du territoire, partenaires institutionnels (Département, Région, DRAC) pour : dresser un bilan intermédiaire, informer, exposer les réussites et problèmes, recueillir des suggestions.

4. Quelques éléments de méthode

4.4 l'appui des services du Département

- les territoires peuvent bénéficier de l'**appui en ingénierie** du Département pour l'élaboration de leur projet culturel de territoire (aide à la réalisation du diagnostic, aide à l'analyse et à l'identification de préconisations, aide à l'élaboration des grandes orientations du projet, des objectifs et du programme d'actions, etc) : **r.fontier@somme.fr / 03.22.71.81.69**

4.5 le calendrier de dépôt des projets culturels de territoire

- politique territoriale (investissement) : un dépôt trop tardif en fin de contractualisation peut être pénalisant pour l'utilisation de la bonification culturelle

- politique de soutien aux projets culturels de territoire (fonctionnement) :

2017 – 2018 : période transitoire

→ pour les territoires historiquement conventionnés avec le CD, le PCT relatif au nouveau périmètre interco doit être réalisé au + tard courant 2019.

→ pour les éventuels nouveaux territoire entrant dans le dispositif : la démarche de PCT doit être engagée pour solliciter une contractualisation.

2019 – 2021 : contrat pluriannuel sur la base du PCT finalisé.

5. vos contacts au Conseil départemental

→ **Pour toute question ou besoin d'accompagnement relatif à l'élaboration du Projet culturel de territoire / question ou besoin d'accompagnement relatif au dispositif de soutien des projets culturels de territoire / question ou besoin d'accompagnement spécifique sur le volet « enseignements artistiques » du PCT :**

Romain Fontier, chef de service du développement culturel et territorial :
03.22.71.81.69 / r.fontier@somme.fr

→ **Pour toute question ou besoin d'accompagnement relatif à la politique territoriale (investissement) :**

- si territoire implanté sur la Picardie maritime : Nicolas Minel, chargé de mission Picardie maritime 03.22.71.97.13 / n.minel@somme.fr

- si territoire implanté sur le Grand amiénois : Laetitia Cauchy, chargée de mission Grand amiénois 03.22. 71.83.12 / l.cauchy@somme.fr

- si territoire implanté sur le Santerre haute Somme : Isabelle Coffigniez, chargée de mission Santerre haute Somme 03.22.71.84.90 / i.coffigniez@somme.fr

5. vos contacts au Conseil départemental

→ **Pour toute question ou besoin d'accompagnement spécifique sur le volet Livre et lecture publique du PCT** : Sabrina Dumont-Fellows, directrice par intérim de la BDS : 03.22.71.97.00 / s.dumontfellows@somme.fr

→ **Pour toute question ou besoin d'accompagnement spécifique sur le volet Archives du PCT** : Anne Lejeune, directrice des Archives départementales / Roland Seené, responsable du service Aide aux communes / Elise Ducrocq-Fisk : 03.60.03.49.50 / archives@somme.fr

→ **Pour toute question ou besoin d'accompagnement spécifique sur le volet « éducation artistique et culturelle » du PCT** : Amélie Gourguechon, chargée de mission éducation artistique et culturelle : 03.22.71.82.54 / a.gourguechon@somme.fr

→ **Pour toute question ou besoin d'accompagnement spécifique sur le volet spectacle vivant du PCT** : 03.22.71.83.53 / as.borla@somme.fr

→ **Pour toute question ou besoin d'accompagnement spécifique sur le volet « publics empêchés » du PCT** : Catherine Klein, chargée de mission culture et solidarités : 03.22.71.80.83 / c.klein@somme.fr

→ **Pour toute question ou besoin d'accompagnement spécifique sur le volet « patrimoine » du PCT** : EPCC Somme Patrimoine : Ludovic Moignet, directeur / Margot Lepage, chargée de communication : 03.22.71.83.83 / l.moignet@somme.fr / m.lepage@somme.fr

5. vos contacts au Conseil départemental

Pour toute question ou besoin d'accompagnement spécifique sur le volet « Conservation des Antiquités et Objets d'Art » du PCT : : Brigitte Stimolo, conservatrice – directrice des AOA : 03.60.03.49.80 / b.stimolo@somme.fr

→ **Pour toute question ou besoin d'accompagnement spécifique sur le volet « Archéologie » du PCT :** Jean-Pierre Fagnart, archéologue départemental : 03.22.71.82.55 / jp.fagnart@somme.fr

→ **Pour toute question ou besoin d'accompagnement spécifique sur le volet « Centenaire 1ère GM » du PCT :** Florie Dournel, chargée de mission centenaire : 03.22.71.53.13 / f.dournel@somme.fr

Conseil départemental de la Somme

43, rue de la République

80026 Amiens Cedex 1 – CS 32 615

Tél. 03 22 71 80 80

r.fontier@somme.fr

Conseil départemental de la Somme
DGA DPT – Direction de la culture et des patrimoines
& Direction de l'appui aux territoires

